

Encadrement de l'industrie du courtage en services de camionnage en vrac

Le 7 juillet 2016, monsieur André Meloche, sous-ministre adjoint et directeur général (direction générale de l'électrification des transports, de la sécurité et de la mobilité des personnes et des marchandises) au *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports*, (MTMDET) a invité, dans ses bureaux de Québec, les représentants de l'*Association des Routes et Grands Travaux du Québec* (ACRGQTQ), de l'*Association des propriétaires de machineries lourdes du Québec* (APMLQ), de l'*Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure* (AQEI) et du *Regroupement des entrepreneurs et camionneurs indépendants du Québec* (RECIQ).

À priori, cette rencontre avait pour but d'informer les associations ci-haut mentionnées sur la situation et/ou la position du MTMDET au sujet de l'encadrement du courtage en service de camionnage en vrac au Québec qui, selon les dispositions actuellement en vigueur, viendra à échéance le 31 mars 2017, à moins d'un renouvellement dans sa forme actuelle ou toute autre forme.

En premier lieu, monsieur Meloche a confirmé que le MTMDET ainsi que son ministre, monsieur Jacques Daoust, n'avait pas encore pris de décision définitive sur l'avenir de l'encadrement, ceci contrairement aux prétentions de l'*Association nationale des camionneurs artisans inc.* (ANCAI) dans sa dernière revue.

Monsieur Meloche a interpellé chacune des associations présentes à la rencontre pour connaître leur opinion sur l'encadrement actuel et du même fait, des irritants qui pourraient l'accompagner. Une fois cet exercice accompli, les associations présentes ont sommairement discuté des pistes de solutions qui seraient envisageables pour l'ensemble des intervenants de cette industrie. Des solutions réalisables, concrètes et surtout équitables ont donc été proposées par chacune des associations.

À la fin de ladite rencontre et dans un souci de transparence, le MTMDET s'est engagé à communiquer d'une manière claire avec tous les groupes intéressés et ce, en même temps. Ce faisant, toutes les discussions entourant ce dossier auront lieu autour d'une même table regroupant tous les intervenants.

En terminant, les associations, dont les logos apparaissent ci-dessous, tiennent à rassurer leurs membres sur l'importance qu'elles donnent à cet épineux dossier qui perdure depuis trop longtemps. Pour ce faire, chacune des associations a convenu avec le MTMDET de déposer, d'ici la fin du mois d'août, la documentation supportant leur position détaillée énoncée préliminairement lors de cette rencontre.

Il est important de mentionner que chacune des associations effectueront également des représentations distinctes dans les mois qui suivent auprès des autorités politiques en place afin de faire valoir d'une manière claire leur position face à l'encadrement du camionnage en vrac, tout en respectant la sensibilité et la complexité du dossier.

